

Centrale thermique : RTE met fin au débat ?

En janvier 2019, le ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, avait demandé à RTE (Réseau de transport d'électricité), en complément de son bilan prévisionnel intégrant notamment la fermeture des centrales à charbon d'ici 2022, que « certains scénarios particulièrement contraints soient étudiés, même s'ils apparaissent aujourd'hui moins probables ».

Dans un rapport rédigé par RTE (intitulé « Analyses complémentaires sur l'équilibre offre-demande d'électricité en France sur la période 2019-2023 »), ces scénarios sont effectivement pris en compte. Qu'il s'agisse d'une transition entre Fessenheim et l'EPR de Flamanville en période hiver-

nale (2019-2020) ou décalée de plusieurs années, d'une mise en service retardée d'un an de la centrale à cycle combiné (gaz naturel) de Landivisiau, comme de l'interconnexion des réseaux avec la Grande Bretagne et le Piémont. Pour autant, le rapport pointe que la centrale thermique du Havre n'est pas nécessaire y compris pour limiter le risque de dégradation de la sécurité d'approvisionnement du Grand-Ouest. Bien que la situation de ce territoire conduise, selon ce rapport à une « vigilance spécifique ». Contrairement à la centrale de Cordemais (Loire-Atlantique) dont les deux tranches sont jugées indispensables jusqu'à la mise en service de l'EPR.

Pire, le rapport, au-delà de souligner que la centrale du Havre peut être fermée d'ici 2022, ne se dit pas favorable à son intégration au projet Ecocombust (production d'énergie à partir de Biomasse) pourtant mené conjointement avec celle de Cordemais. Selon le document, « la conversion avec des durées de fonctionnement réduite (800 heures par an) doit, de manière privilégiée, être réalisée à Cordemais si elle est effectuée selon l'unique critère des besoins du système électrique ». Reste à intégrer le critère social de la conversion du personnel. Soit 213 emplois directs ; 900 indirects.